

Préparons l'avenir

PROJET DE
RENOUVELLEMENT DU
PARC DES EXPOSITIONS

Dossier de concertation

Participez du 28 avril au 18 juillet 2025



LE PROJET



Quels sont les objectifs
du projet ?



- Réaliser un nouveau hall 1
- Adapter les espaces aux nouveaux usages
- Intégrer le Parc des Expositions à son environnement et participer à la vie de quartier

EN BREF

Combien de temps dure le projet ?



Fin de la concertation réglementaire en juillet 2025

Les premiers aménagements sont prévus en 2028/2029.

Sur quoi puis-je donner mon avis ?

- L'aménagement et l'équipement du futur hall 1
- Les futurs services et infrastructures du quartier
- L'aménagement des berges du Lac





Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Le dossier de concertation permet au public de s'informer sur le projet à partir d'éléments objectifs. Il présente le projet dans son ensemble et apporte des éclairages sur les études à caractère technique, environnemental et socio-économique en cours. Il présente les raisons qui ont amenées Bordeaux Métropole à envisager ce projet. Il ne s'agit pas de la présentation du projet définitif.

Ce dossier est le support de référence de la concertation préalable à partir duquel chacun peut formuler des observations ou propositions. Ainsi, il constitue le socle pour les échanges permettant d'aboutir à un projet partagé.

SOMMAIRE

Pages 2-3 : Le projet en bref

Page 5 : Sommaire

LE PROJET

Pages 6-7 : Pourquoi ?

Page 8 : Histoire et avenir du Parc des Expositions

Page 9 : Le périmètre

Pages 10-11 : Les objectifs

Pages 12-15 : Les projets connexes

Page 16 : Les acteurs

Page 17 : Le calendrier

LA CONCERTATION

Pages 18-20 : Les incontournables

Pages 21-22 : Comment participer ?

Page 23 : Son rôle dans le projet

LE PROJET

Pourquoi ?

CENTRE NÉVRALGIQUE DU TOURISME D'AFFAIRE BORDELAIS, LE PARC DES EXPOSITIONS NÉCESSITE UN RENOUVELLEMENT AMBITIEUX AFIN D'AMÉLIORER SES SERVICES ET SON ACCUEIL.

Situé au cœur du quartier Bordeaux-Lac, le Parc des Expositions accueille des événements nationaux et internationaux, des foires, des salons professionnels, des manifestations culturelles et sportives, ainsi que des événements grand public auxquels les Bordelais sont très attachés.

LE PARC DES EXPOSITIONS

Chaque année, il accueille entre 75 et 80 événements et attire plus de 500 000 visiteurs. L'un des objectifs du projet est de créer des espaces afin de pouvoir accueillir 1 million de visiteurs. Il est un moteur économique majeur pour la Métropole, générant 3 200 emplois directs et indirects, et concourt à la renommée des filières économiques et culturelles du territoire bordelais. Parmi les grands événements notables : la Foire Internationale de Bordeaux, qui fait partie de l'histoire de la ville et attire environ 200 000 visiteurs ; le Jumping International de Bordeaux qui rassemble environ 60 000 visiteurs ; Vinitech, avec environ 40 000 visiteurs ; ainsi que le Salon de l'Habitat & Déco, avec environ 25 000 visiteurs.

Il se compose de quatre bâtiments principaux, dont trois construits entre 2005 et 2019.

LE HALL 1, UN ÉQUIPEMENT VIEILLISSANT À ADAPTER AUX NOUVELLES ATTENTES

Le hall 1, le plus grand des bâtiments du Parc des Expositions en termes de surface et de capacité d'accueil, est également le plus ancien. Construit en 1969, son état s'est progressivement dégradé et ne garantit plus de bonnes conditions d'accueil aux usagers et visiteurs.

Ce hall n'est plus adapté aux usages actuels. Il ne répond plus aux exigences de modularité des organisateurs, souffre d'un manque d'isolation acoustique et thermique, présente des problèmes d'étanchéité et d'infiltration, et affiche une consommation énergétique élevée.

Le Parc des Expositions doit relever deux défis principaux : assurer le confort des usagers et s'inscrire dans une démarche écoresponsable.

Les attentes des organisateurs d'évènements évoluent également : ils cherchent à maîtriser les coûts, recherchent la qualité pour offrir une meilleure expérience aux visiteurs, et demandent des espaces modulables. Le Parc doit s'adapter à une nouvelle clientèle et à une augmentation de sa

fréquentation, liée à un nombre plus important de manifestations qui attirent un public de plus en plus large et diversifié. Cette évolution s'accompagne d'une importante croissance du tourisme d'affaires, qui représente une source significative de retombées économiques : près de 2 milliards d'euros par an en France, et 47 % des nuitées enregistrées dans l'hôtellerie de la ville de Bordeaux.

UN ÉQUIPEMENT AU CŒUR D'UN QUARTIER EN PLEINE MUTATION

Le Parc des Expositions se trouve au cœur de Bordeaux-Lac, un quartier en pleine mutation et au fort potentiel, qui évolue progressivement pour devenir un lieu de vie attractif et dynamique. Depuis 2014, 5 000 nouveaux logements ont été construits, conduisant à l'arrivée de 10 000 nouveaux habitants. Néanmoins, le quartier de Bordeaux-Lac reste composé majoritairement d'entreprises, et de zones commerciales et de loisirs. Avec plus de 100 000 m² de surfaces immobilières disponibles, il offre des perspectives de développement significatives. Situé en périphérie, il reste peu intégré à la ville. Pourtant, il bénéficie d'une excellente accessibilité

routière depuis l'extérieur, du réseau ReVE (Le projet « Réseau Vélo Express », comprend 14 itinéraires cyclables sur 272km), et d'une desserte en tramway avec la ligne C.

UN ENJEU DE PRÉSÉRATION ET DE VALORISATION DES ESPACES NATURELS

Le quartier de Bordeaux-Lac se situe dans un environnement naturel très apprécié des métropolitains où il est possible de pratiquer divers sports et loisirs. L'ouverture des berges du Lac bordant le hall 1, la protection du Parc des Jalles adjacent, la réouverture de son cours d'eau la Jalle Noire, et le développement des mobilités douces, feront de ce quartier un environnement naturel au cœur de l'agglomération bordelaise. Ces transformations seront à mettre en lien avec les projets se réalisant aux alentours. Il est notamment envisagé que le projet de data center, construit à proximité, soit une potentielle source de chaleur.

Le projet de nouveau hall 1 a pour ambition d'être le cœur d'une importante transformation du quartier, renforçant son attractivité et stimulant son développement.



LE PROJET

Histoire et avenir du Parc des Expositions

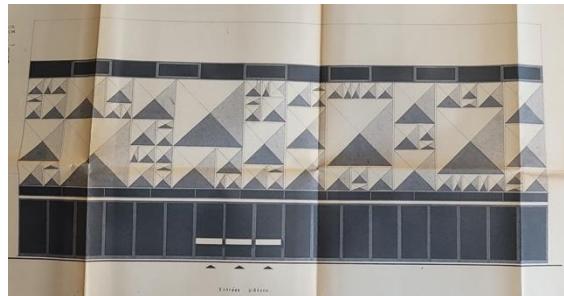
ANCRÉ DANS L'HISTOIRE BORDELAISE, LE PARC DES EXPOSITIONS A SU SE RÉINVENTER AU FIL DES ANNÉES POUR RÉPONDRE AUX ÉVOLUTIONS DES ATTENTES DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES.

Inauguré en 1969, le Parc des Expositions de Bordeaux a accueilli dès son ouverture la Foire Internationale, événement historique majeur pour la ville qui se tenait auparavant sur la Place des Quinconces. À l'origine, le Parc se composait uniquement du hall 1, offrant une capacité d'accueil de 50 000 m², avec une longueur de 840 mètres et une largeur de 60 mètres.

Désormais, le Parc des Expositions de Bordeaux dispose de plus de 80 000 m² couverts, d'une esplanade de près de 100 000 m² et d'environ 7 500 places de parking réparties sur 19 hectares. Il fait partie des plus grands lieux d'exposition français. Il comprend : le hall 1, inauguré en 1969, le hall 2, construit en 1989, puis reconstruit et renommé en 2019 sous le nom de Palais 2 l'Atlantique, offrant une surface d'accueil de 7 200 m². En 2005, les halls 3 et 4, d'une superficie respective de 12 500 m² et 7 500 m², sont venus compléter la capacité d'accueil du Parc.

Conçu par les architectes Jean Dubuisson et Francisque Perrier, le hall 1 présente une architecture emblématique et un volume imposant, typiques de l'architecture des années

1960. Sa façade, longue de près d'un kilomètre, est ornée de motifs peints créant un effet de profondeur, particulièrement visible depuis la rocade ou l'autre rive du Lac. Cette façade a marqué le paysage urbain de l'agglomération bordelaise.



Plan des éléments de façade du hall 1 par les architectes J. Dubuisson et F. Perrier, 01/03/1967, annexé au permis de construire. Archives de Bordeaux Métropole.

Propriété de la Société Bordelaise des Équipements Publics d'Expositions (SBEPEC) dont Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont les actionnaires, l'exploitation est déléguée à la société Bordeaux Event And More (BEAM). Elle a notamment la charge de l'accompagnement dans l'organisation des événements, l'entretien, la maintenance et la gestion des installations du site, ainsi que le développement commercial.

LE PROJET

Le périmètre

UN PROJET EN PLEIN CŒUR DU QUARTIER BORDEAUX-LAC ET À PROXIMITÉ DE DEUX ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT.

Le périmètre du projet (indiqué par un trait plein rouge) comprend les éléments suivants :

- Le hall 1 du Parc des Expositions (entouré d'un trait plein bleu)
- Les berges du Lac aux abords du hall 1 (trait pointillé rose)
- Les locaux de BEAM (trait plein vert)
- La Jalle Noire (trait pointillé bleu)
- Le parking du Parc des Expositions et du Stade Matmut Atlantique (trait pointillé jaune)
- Esplanade du Parc des Expositions et zones logistiques (trait pointillé violet)



LE PROJET

Les objectifs

LE NOUVEAU HALL 1 MARQUE LE POINT DE DÉPART D'UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DE SON ENVIRONNEMENT.

UN NOUVEAU HALL 1

Le hall 1 doit répondre aux besoins actuels et futurs. L'objectif est de maintenir l'exploitation du site pendant la phase de travaux, en procédant à la construction d'un nouveau hall à proximité de l'emplacement actuel du hall 1. Le nouveau hall pourra être édifié sur une partie de l'esplanade existante qui s'étend sur près de 100.000 m². Sa conception prendra en compte les besoins des prestataires et des usagers, tout en intégrant des critères d'exemplarité énergétique et environnemental.

OUVERTURE DES BERGES DU LAC

Les berges du Lac pourront être renaturées et ouvertes à tous, sur plus d'un kilomètre, permettant le développement de nouveaux usages et l'accueil de nouvelles fonctions. Elles deviendront ainsi une véritable destination, un lieu de promenade et de détente pour les usagers du Parc des Expositions, ainsi que pour les habitants. Aménagé dans une logique de préservation de la biodiversité et de valorisation du paysage, cet espace favorisera également le développement des modes actifs. Il sera directement connecté aux voies cyclables du « Tour du Lac », facilitant les déplacements à

vélo et à pied. En parallèle, ce projet représente une opportunité pour développer une nouvelle offre de loisirs, immobilière ou d'équipements, qui sera définie en concertation avec les différents acteurs (usagers, habitants, professionnels...).

RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING



Le parking du Parc des Expositions s'étend actuellement sur 19 hectares et offre près de 7 500 places de stationnement. Depuis 2012, une centrale photovoltaïque y a été installée, composée de 60 000 panneaux solaires. Ces ombrières photovoltaïques remplissent une double fonction : d'une part, elles permettent de produire une électricité

propre et décarbonée à partir de l'énergie solaire, contribuant ainsi à la transition énergétique ; d'autre part, elles améliorent le confort des usagers en leur offrant une protection contre le soleil lors des fortes chaleurs et en constituant un abri en cas d'intempéries.

A plus long terme, une réorganisation du parking pourra être envisagée, en fin d'occupation des panneaux photovoltaïques, afin d'accueillir de nouvelles fonctions, en lien avec le site et les autres activités environnantes et d'optimiser l'espace à usage de stationnement.

Le réaménagement du Cours Jules Ladoumègue poursuivra ainsi la transition entre le Parc des Expositions et la Plaine des Sports Colette Besson et le Vélodrome.

RENATURATION DE LA JALLE NOIRE

La Jalle Noire, cours d'eau qui traverse l'espace boisé au centre du site du Parc des Expositions sera réouvert. Prenant sa source dans la commune de Saint-

Jean-d'Illac, la Jalle Noire s'écoule jusqu'à la Garonne, au nord-ouest de Bordeaux. Lors de la réalisation du Lac et de la construction du Parc des Expositions, une partie de son cours a été enterrée afin d'optimiser l'aménagement du site. Cette renaturation offrira un véritable espace de nature, de verdure et de biodiversité en plein cœur du site, tout en s'inscrivant dans la continuité de l'environnement naturel du Parc de la Jalle.

REORGANISATION DES CONSTRUCTIONS ANNEXES

Aujourd'hui, le site accueille les bureaux de la société BEAM (Bordeaux Event And More), exploitant du Parc des Expositions, du Hangar 14 et du Palais des Congrès, mais aussi le village « Home Expo », ou encore l'ancienne « Taverne Bavaroise ». Certains de ces bâtiments datent, tout comme le hall 1, de 1969. Les emprises de ces différentes structures et bâtis pourront ainsi accueillir de nouvelles fonctions et de nouveaux projets.



LE PROJET

Les projets connexes

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC DES EXPOSITIONS S'INSCRIT DANS UNE DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DU TERRITOIRE DE BORDEAUX-LAC : LA PORTE METROPOLITAINE DU LAC.

La Porte Métropolitaine du Lac constitue un vaste territoire au nord de la métropole bordelaise, à cheval entre les villes de Bordeaux et Bruges. Il s'étend entre le Lac de Bordeaux, la Garonne, les boulevards et le Parc des Jalles et est directement desservi par la rocade, les boulevards et le tramway. Historiquement, le secteur accueille de nombreuses activités économiques et commerciales, ainsi que des équipements à fort rayonnement, tel que le Grand Stade. Depuis plusieurs années, on y observe des évolutions majeures avec l'émergence de nouveaux quartiers, notamment à destination de l'habitat (Ginko, Noème,

Bassins à Flot...). Avec l'engagement récent de projets à fort impact, dont le renouvellement du Parc des Expositions fait partie, ce territoire est en pleine évolution vers davantage d'urbanité, de mixité, avec l'objectif de redonner une place importante à la nature. Il fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion sur près de 1 300 hectares qui vise à donner une vision et une trajectoire commune à ce large territoire, à construire une feuille de route partagée avec l'ensemble des parties concernées, à garantir la cohérence des projets engagés et à accompagner les nouveaux projets d'aménagement.



QUARTIER DE BORDEAUX-LAC : LA JALLÈRE

L'ambition de ce projet est de transformer une zone de bureaux en quartier bas-carbone. Des structures historiquement présentes sur site, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, Groupama, la Caisse d'Épargne ou Gironde Habitat, ont déménagé et ont souhaité porter un projet sur leur foncier.

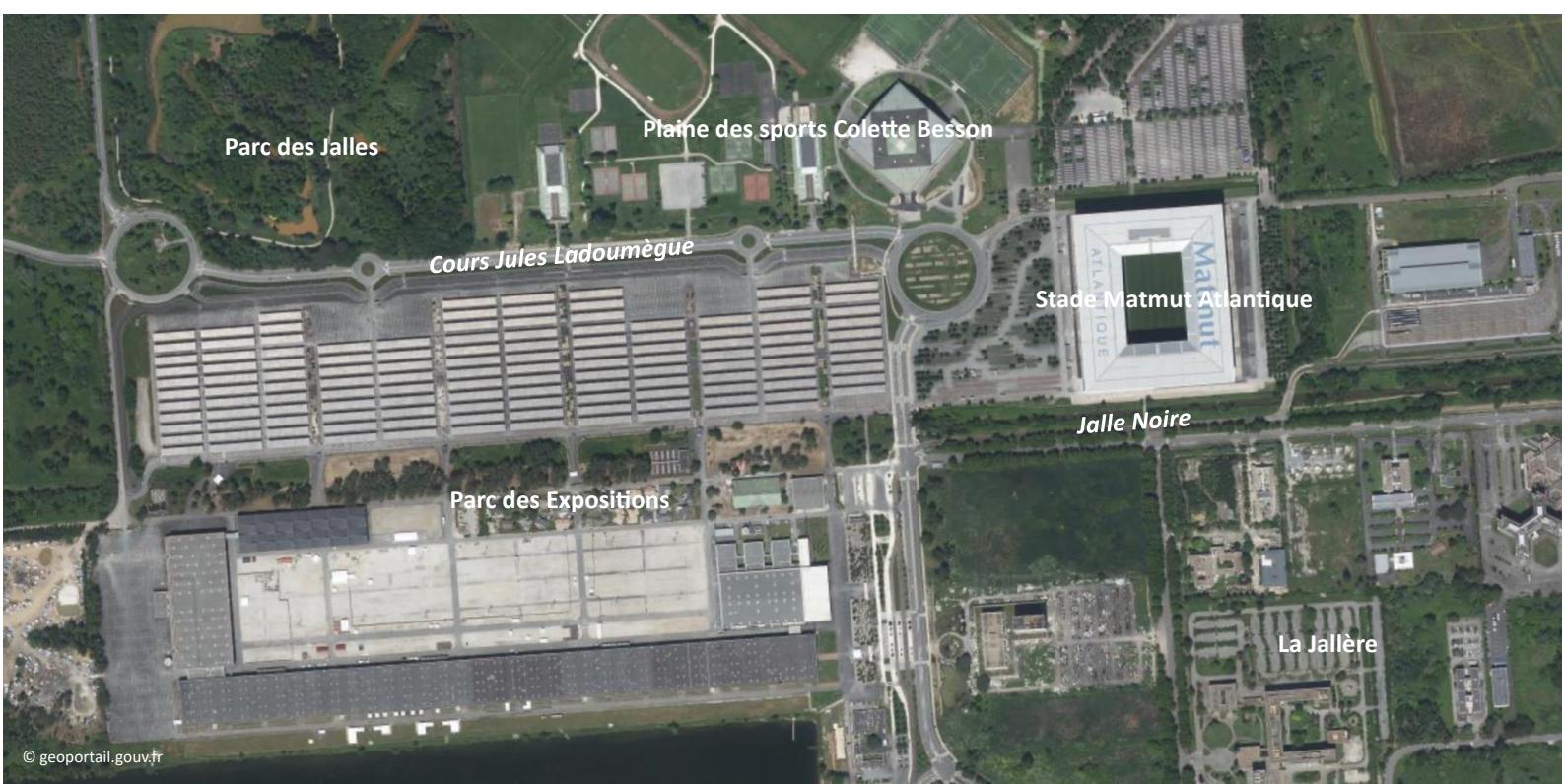


1 000 à 1 500 logements familiaux vont être construits, ainsi que des résidences gérées (étudiants, jeunes actifs, seniors), des équipements et une offre de commerces et de services vont être déployés sur le site. L'enjeu est de concevoir un quartier mixte et convivial qui redonne également de la place au vivant.

Les réflexions autour du projet ont été initiées dès 2023 et la construction des premiers logements devrait débuter à partir de 2026.

LE DEVENIR DU COURS JULES LADOUMEGUE

Dans le cadre de la politique métropolitaine du million d'arbres, le cours Ladoumègue a été identifié comme un secteur présentant un fort potentiel de végétalisation. C'est pourquoi, le Pôle Territorial de Bordeaux et la Mission 1 million d'arbres ont lancé une première phase de diagnostic afin d'étudier les possibilités de végétalisation et de désartificialisation des sols avec un objectif d'améliorer la qualité du site et développer les circulations douces.



LA RENATURATION DE LA JALLE

Bordeaux Métropole pilote le projet « LIFE Biodiver'Cité & Résilience, la restauration écologique au service des habitants », qui vise à lutter contre la perte de biodiversité et les menaces qui pèsent sur son territoire. Cinq opérations de restauration écologique sont mises en œuvre dont la réouverture de la trame bleue* sur le cours d'eau de la Jalle. L'objectif de l'action est de rouvrir le cours d'eau, de le reméandrer* et de recréer des banquettes végétalisées* afin de

favoriser le déplacement des espèces piscicoles* et terrestres. L'aménagement consiste en une réouverture de la Jalle sur un linéaire de 1 000 m au droit du Parc des Expositions. Les travaux comprennent une mise à ciel ouvert du cours d'eau. L'ouvrage béton existant est conservé au niveau des accès au Parc des Expositions. L'objectif est de creuser le terrain pour redonner au cours d'eau un petit lit sinueux, comme à l'origine, et de remodeler les berges sur une largeur allant de 25 à 60 mètres.

*LA TRAME BLEUE, REMÉANDRER, BANQUETTE VÉGÉTALISÉE, ESPÈCES PISCICOLES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

La trame bleue désigne l'ensemble des milieux aquatiques et humides (comme les cours d'eau, zones humides, mares ou étangs) qui permettent la circulation des espèces et assurent le bon fonctionnement des écosystèmes liés à l'eau.

Reméandrer un cours d'eau, c'est lui redonner ses sinuosités naturelles, en restaurant les méandres qui avaient été rectifiés ou supprimés par des aménagements humains. Cette démarche permet notamment d'améliorer la gestion des eaux pluviales et de réduire les risques d'inondation.

Une **banquette végétalisée** correspond à l'installation de végétation en bordure de cours d'eau, favorisant la stabilisation des berges et la biodiversité.

Les **espèces piscicoles** regroupent l'ensemble des espèces de poissons vivant dans un milieu aquatique donné : rivière, lac, étang ou mer.

L'AMÉNAGEMENT DU TOUR DU LAC

Par sa dimension, ses enjeux écologiques, sa fréquentation et la diversité d'usages qui y sont attachés, ou encore par sa proximité du Parc des Jalles, le Lac de Bordeaux / Bruges est un site naturel majeur de la métropole bordelaise. Son ancrage au sein d'un territoire plus vaste, à l'interface entre les grands espaces de nature au nord, le fleuve à l'est, et la métropole urbaine au sud, appuie ce caractère naturel.



Ses particularités paysagères et urbaines offrent par ailleurs aux habitants de la métropole un espace de ressourcement, d'usages récréatifs, et présentent également des potentialités de développement au cœur du territoire nord bordelais.

Ainsi, Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux et Bruges mettent en œuvre depuis 2022 un projet de valorisation du site, visant notamment à :

- Conforter le caractère naturel du Lac et de ses abords ;
- Maintenir les usages de loisirs ;
- Proposer une qualité de cheminements autour du Lac ;
- Favoriser des interfaces qualitatives entre les espaces de nature et de développement.

Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation : réhabilitation des cheminements du « Petit tour » du Lac prévue pour la mi-2025, rénovation de la piste cyclable ReVE et du carrefour des allées de Boutaud prévue pour 2026. D'autres sont encore à l'étude et pourraient être programmés dès les

prochaines années comme le réaménagement de la plage.

LES ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, Bordeaux Métropole prospecte à la recherche de secteurs propices au développement de réseaux de chaleur.

Le territoire de Bordeaux Lac, regroupant les secteurs du Parc des Expositions et du palais des Congrès, la zone économique Bordeaux Nord, les quartiers de la Jallière et de Claveau, présente un potentiel pour le déploiement d'un réseau de chaleur et de froid.

Si les études en cours sont concluantes, le réseau de chaleur pourrait être mis en service pour fin 2030.

Ce calendrier pourra être en lien avec le nouveau hall 1 du Parc des Expositions et le développement de l'offre immobilière adjacente.

LE PROJET

Les acteurs et le budget

CONSCIENTE DE LA NÉCESSITÉ DE RENOUVELER CET ÉQUIPEMENT, BORDEAUX MÉTROPOLE SOUHAITE ENGAGER UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION AFIN QUE LES USAGERS, LES PROFESSIONNELS ET LES HABITANTS PUISSENT PARTICIPER À LA CONCEPTION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DU PARC DES EXPOSITIONS.

BORDEAUX METROPOLE

La Métropole est maître d'ouvrage du projet.
En lien avec les communes, elle :

- Coordonne les différents acteurs et prend en compte leurs souhaits et contraintes ;
- Organise la concertation et se porte garante de la qualité du processus ;
- Rédige et adopte le bilan de la concertation ainsi que la décision sur les suites du projet.



EXPLOITANTS

Société Bordelaise des Équipements Publics d'Expositions (SBEPEC)

Est propriétaire du Parc des Expositions, sous la forme d'une Société Publique Locale, 2 actionnaires : Bordeaux Métropole (80%) et Ville de Bordeaux (20%).

BEAM (Bordeaux Event And More)

L'exploitation du Parc des Expositions est déléguée à la société BEAM sous la forme d'une convention de gestion et d'exploitation jusqu'en 2027.

RESPUBLICA

LE BUDGET

Travaux du nouveau hall 1 estimés à 100 millions d'euros



LES COMMUNES

Bordeaux et Bruges, situées au nord-ouest de Bordeaux, sont les communes où se développe le Parc des Expositions.

Elles participent aux réflexions relatives à l'évolution du Parc des Expositions.



RES PUBLICA

Res publica, cabinet de conseil en concertation, a été missionné par Bordeaux Métropole pour l'appuyer dans la conception et l'animation de la concertation.

LE PROJET

Calendrier

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL REPREND LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROJET. LES DATES ANNONCÉES CI-DESSOUS SONT AFFICHÉES À TITRE ESTIMATIF ET POURRONT ÊTRE AMENÉES À ÉVOLUER



28 avril au 18 juillet 2025 : la concertation

Mise en place d'une démarche de participation citoyenne permettant de recueillir les avis et contributions des citoyens et professionnels via différents dispositifs.



À partir de 2028/2029 : travaux du nouveau hall 1



2027 : Création de 1500 logements aux alentours (quartier de la Jallère)



2028 : Data center



2028 : Renaturation de la Jalle Noire

LA CONCERTATION

Les incontournables

LE PROJET EST EN PHASE D'ÉLABORATION. CI-APRÈS SONT PRÉSENTÉS LES ÉLÉMENTS DÉJÀ STABILISÉS ET LES SUJETS QUI POURRONT ÉVOLUER GRÂCE AUX RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.



LES INVARIANTS DU PROJET

Les invariants d'un projet sont les éléments considérés comme définitifs. Ils ont été définis soit politiquement (*choix stratégiques portés par les élus*), soit techniquement (*données issues d'études réalisées en amont*). Il est donc important d'avoir ces éléments à connaissance pour cadrer la réflexion.

LES MARGES DE DISCUSSION POSSIBLE

Des éléments sont encore à définir dans le projet, en s'appuyant sur les études techniques et les contributions des citoyens : il s'agit des marges de discussion. Pendant toute la durée de la concertation réglementaire, vous pouvez vous exprimer sur les sujets ci-dessous ou sur tout autre questionnement qui vous semble intéressant. Vos avis et idées nourriront l'élaboration du projet !



Ce qui est déjà déterminé pour le projet



Les raisons

La construction d'un nouveau hall 1 du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole

Le hall 1 devient inadapté et peut devenir obsolète : absence d'isolation acoustique et thermique, infiltrations fréquentes, accessibilité datée, problèmes de stabilité du sol, panneaux de façades usés, nombreux poteaux...

Construire le nouveau hall 1 en parallèle du maintien de l'activité afin de poursuivre son exploitation durant la période des travaux

Lieu d'activité essentiel, sa fermeture pourrait priver les acteurs économiques de retombées économiques significatives et priver les habitants de nombreux événements.

La question du devenir du hall 1 actuel est une question ouverte.

L'ouverture du Parc des Expositions sur son quartier et le développement de nouvelles fonctions économiques via le développement de nouveaux projets

Le quartier du Parc des Expositions est actuellement peu diversifié et peu habité, mais dispose d'un fort potentiel de développement dont l'ouverture du Parc pourrait être le moteur. Le renouvellement du Parc des Expositions est connecté à d'autres projets comme le cheminement sur les Berges du Lac ou le projet de la Jallière. L'objectif est de créer un lieu de vie et de promenade sur plus d'un kilomètre par la mise en valeur du Lac et l'ouverture des berges. Il pourra accueillir de nouvelles fonctions économiques, développant une diversification d'usages, avec plus de mixité et d'emplois.

Développer un projet plus vertueux

Le site est aujourd'hui très imperméabilisé, le projet pourra ainsi améliorer la situation existante. Le site accueillera également le développement de sources énergétiques alternatives afin d'utiliser des ressources locales et durables.

Ce qui peut être modifié grâce à la concertation



Exemples de questions

Aménagement et équipement du nouveau hall 1	<p>Quels équipements sont pertinents à déployer pour répondre aux besoins des différents acteurs afin que les espaces soient adaptés pour accueillir des évènements d'ampleur ?</p> <p>Quel devenir pour le hall 1 actuel ?</p> <p>Comment s'assurer que le futur hall 1 soit un modèle en termes de transition écologique, de la construction à l'exploitation ?</p>
Aménagement de la zone environnante	<p>Comment intégrer le Parc des Expositions dans son nouvel environnement urbain ?</p> <p>Quelle offre de loisirs et d'équipements déployer pour créer un véritable lieu de vie attractif pour les usagers du Parc des Expositions en lien avec le projet d'ouverture des Berges ?</p> <p>Est-ce que le déploiement de logements au sein de la zone est pertinent ?</p> <p>Comment organiser la circulation et la mobilité pour améliorer l'expérience des visiteurs, des usagers et futurs habitants tout en étant capable de gérer l'affluence lors des événements ?</p> <p>À quelles conditions la désimperméabilisation¹ du site sera réussie ? Quels espaces naturels déployer ? Comment préserver les espaces naturels existants ?</p> <p>Comment mettre en valeur et protéger le cours d'eau de la Jalle ?</p>

¹ DÉSIMPERMÉABILISATION DES SOLS : DE QUOI S'AGIT-IL ? Suppression du revêtement imperméable d'un sol, tel que le béton, afin de le remplacer par un revêtement perméable, tel que de la végétation ou la remise en pleine terre des sols. On peut également dire « ouvrir les sols ».

LA CONCERTATION

Comment participer ?

LA CONCERTATION EST ORGANISÉE DU 28 AVRIL AU 18 JUILLET 2025. POUR PARTICIPER, DIFFÉRENTS DISPOSITIFS SONT MIS EN PLACE AFIN DE RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS ET AVIS.



Adoptez le réflexe numérique !

Avec le site web de la participation



Durant toute la concertation sur participation.bordeaux-metropole.fr

Vous y trouvez tous les éléments du projet. Vous pouvez y exprimer vos avis et entrer en débat avec les autres internautes. En vous abonnant à la page, vous serez notifié à chaque nouvelle information.



Venez poser vos questions et participer !

Lors des réunions publiques, rencontres, visites ...

Réunion de lancement le 5 mai 2025 à 18h15 au Parc des Expositions, P2A (Salle A) (*Cours Charles Bricaud & Cours Jules Ladoumègue, 33300 Bordeaux*)

Visite-atelier le 12 mai 2025 à 18h30 au Parc des Expositions, P2A (Salle D) (*Cours Charles Bricaud & Cours Jules Ladoumègue, 33300 Bordeaux*)

Atelier de clôture le 8 juillet 2025 à 18h15 au Parc des Expositions.

Le diaporama et le compte-rendu seront publiés sur le site internet après chaque rencontre.

De mai à juin, participez aux rencontres de proximité pour vous informer, découvrir le Parc des Expositions et son environnement, et contribuer à la concertation.

Tenez-vous informé sur le site de la participation de Bordeaux Métropole

[en fonction de la météo ou d'aléas d'organisation, certains événements pourront être annulés, reportés, ou réorganisés pour accueillir les participants dans les meilleures conditions]



Si vous êtes un acteur professionnel en lien avec le Parc des Expositions (entreprise y travaillant, hôtels, organisateurs d'événements, ...)

Carnets d'acteurs téléchargeables sur le site bxmet.ro/partici-parceexpo et à envoyer à l'adresse concertation-pex@respublica-conseil.fr avant le 27 juin 2025
Public cible : Professionnels du Parc des Expositions et du tourisme d'affaire local et national.

Visite-atelier acteurs le 12 mai 2025 à 14h30 au Parc des Expositions, P2A (Salle D) (Cours Charles Bricaud & Cours Jules Ladoumègue, 33300 Bordeaux)
Public cible : Professionnels du Parc des expositions et du tourisme d'affaire bordelais et national, acteurs du Parc des Jalles.

Atelier acteurs présentiel le 19 juin 2025 à 14h30 au Parc des Expositions, P2A (Salle D) (Cours Charles Bricaud & Cours Jules Ladoumègue, 33300 Bordeaux)
Public cible : Professionnels du parc des expositions et du tourisme d'affaire bordelais, services, acteurs du Parc des Jalles et associations des quartiers environnants.

Atelier acteurs en ligne le 27 mai 2025 téléchargeables sur le site Public cible : Professionnels du Parc des expositions et du tourisme d'affaire bordelais et national qui, notamment, ne sont pas situés à Bordeaux.



Et si vous préférez le papier ...

Des registres papiers

Durant toute la concertation, aux heures d'ouverture au public à :

- **Bordeaux Métropole** (immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin)
- **Mairie de Bordeaux** (Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux)
- **Mairie de Bruges** (87 Avenue Charles de Gaulle, 33520 Bruges)

Un registre et un dossier (identiques à ceux publiés sur le site internet) sont disponibles aux horaires habituels d'ouverture au public de ces établissements.

Du 28 avril au 18 juillet 2025

Plateforme de concertation

Du 28 avril au 18 juillet 2025

Registres papiers

Du 5 mai au 27 juin 2025

Carnets d'acteurs

Du 5 mai au 7 juin 2025

Questionnaire en ligne

Tout au long de la concertation

Rencontres de proximité



5 mai 2025

Réunion de lancement



12 mai 2025
Visites ateliers : grand public et professionnels



27 mai 2025
Atelier acteurs en ligne



19 juin 2025
Atelier acteurs



8 juillet 2025
Atelier de clôture

LA CONCERTATION

Son rôle dans le projet

LA CONCERTATION SERT À APPORTER AUX ÉLUS, AVANT QU'ILS NE PRENNENT DES DÉCISIONS, UN ÉCLAIRAGE COMPLÉMENTAIRE À CELUI QUI LEUR EST FOURNI PAR LES ÉTUDES TECHNIQUES.

Au sens des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la concertation réglementaire doit :

- Informer le public de l'existence d'un projet, de ses objectifs et invariants ;
- Donner la possibilité au public d'exprimer un avis et des contributions sur les sujets du débat.

A ce stade du projet, plusieurs éléments ne sont pas encore déterminés : c'est sur ces marges de discussion que vous pouvez vous exprimer (voir page 20).

Toutes les contributions qui respecteront les invariants du projet seront examinées (voir page 19).

En effet, la concertation est organisée avant les décisions que les élus des communes et de Bordeaux Métropole devront prendre : ils disposeront ainsi d'un éclairage citoyen, complémentaire à celui qui leur sera fourni par les différentes études techniques.

Les élus restent libres de leur décision finale. En revanche, ils s'engagent à expliquer quelles suites ils comptent donner aux contributions

citoyennes. Ils le feront dans un document appelé « bilan de la concertation », adopté en Conseil métropolitain, puis publié sur le site internet. A la suite, le Conseil adoptera une décision sur les suites à donner au projet.

Une charte pour améliorer la qualité des concertations de Bordeaux Métropole

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public. Depuis, elle s'attache à en respecter les 22 engagements, sur chacune de ses concertations.

La présente concertation réglementaire a été conçue de façon à se conformer autant que possible à la Charte. Une évaluation du respect des engagements est prévue (questionnaires de satisfaction distribués aux participants en fin de réunion, auto-évaluation, etc.). Le bilan de la concertation en fera état.

La charte nationale de la participation du public est consultable sur :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/presentation>

Direction générale du développement
économique
Direction du développement économique
pex@bordeaux-metropole.fr
39-41 cours du Maréchal Juin
33 000 Bordeaux
05 56 10 20 30
participation.bordeaux-metropole.fr

